



Notre association, regroupe des professionnels du droit, de l'action sociale, de la pédagogie adaptée aux jeunes, afin de les sensibiliser à la citoyenneté, par la mise en place d'actions, d'activités pédagogiques et ludiques, visant à développer un meilleur rapport à la loi ainsi qu'aux institutions, en permettant la promotion des droits des enfants, des jeunes en général et de leurs devoirs dans la société.

Nos prestations proposées sont reconnues par l'Etat, les ministères compétents en matière d'éducation nationale, de justice, d'action sociale, de jeunesse et sports avec un partenariat ancien et confiant, noué avec les collectivités territoriales (villes, départements, régions).

L'APCEJ a un savoir faire, une expérience de terrain, des intervenants qualifiés pour piloter et coordonner les actions dans le domaine de la prévention, de la citoyenneté et de l'éducation civique.

En pratique, l'APCEJ est née de la volonté de créer une structure chargée de mettre en place des programmes d'accès au droit, notamment pour les moins de 18 ans. Notre démarche est de réaliser des actions et mettre en place des dispositifs "clé en main" ou "sur mesure".



## Une initiative de professionnels de la citoyenneté et du droit

Créée en 1995 par Jean Pierre ROSENCZVEIG (magistrat et Président du tribunal pour enfant de Bobigny) et Bernard BOBILLOT, éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine Saint Denis .L' APCEJ est née de la volonté de créer une structure associative regroupant principalement des professionnels du droit et de l'action sociale chargée de mettre en place des actions d'accès au droit et à la promotion de la citoyenneté.

L'APCEJ, c'est aussi :

Ses procès reconstitués

Ses formations

Son Rallye de la citoyenneté

Ses interventions juridiques auprès des jeunes

Ses animations d'expositions

Visitez notre site internet pour nous découvrir

<http://www.apcej.com>

### APCEJ

41 Rue de la République

93 200 Saint Denis

☎ 01 48 30 81 98

☎ 01 49 33 00 29

✉ [contact@apcej.com](mailto:contact@apcej.com)



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

**DISPOSITIF EXCLUS/ INCLUS**

**Vaincre l'exclusion scolaire et sociale des jeunes**



Depuis quelques années chiffres et études à l'appui, nous démontrons qu'il y a de plus en plus d'exclusions d'élèves qui vont de l'exclusion de plusieurs jours de leur établissement ou même à l'exclusion définitive.

Cet accroissement d'exclusions entraîne malheureusement certains esprits à une banalisation de ce fait grave et normalement exceptionnel.

Afin de combattre aussi bien la banalisation de ces exclusions et les origines de celles-ci au côté d'autres pratiques, l'APCEJ met en place ce dispositif que nous vous invitons à découvrir.

## PHILOSOPHIE DE LA DEMARCHE



Dans le cadre de la réforme concernant les sanctions et procédures disciplinaires qui régleme les exclusions dans les établissements en obligeant un dispositif de suivis, L'APCEJ a mis en place ce dispositif qui

répond clairement à l'alternative réclamée par la loi.

Conscient que pour les établissements la loi de suivis n'est pas toujours facile à adapter et à mettre en place, l'APCEJ a souhaité mettre à disposition des établissements tout son savoir faire pour répondre à cette réforme et réduire les problématiques de déscolarisation que peuvent parfois générées ces situations d'exclusions.



L'implication de la famille est obligatoire en tant que première sphère de socialisation et en terme de responsabilité. C'est pour cela qu'ils seront prévenus de cette mesure exceptionnelle, qui représente en même temps une ultime chance coercitive et scolaire pour leur enfant. Ils sont donc tout d'abord

convoqués pour leur expliquer la démarche et comment ils sont associés à celles-ci. Puis, ils seront à nouveau convoqués le matin afin de leur présenter l'ensemble du personnel du dispositif en présence de leur enfant.

## CONTENU



Une journée banalisée avec un groupe d'élèves sanctionnés ne dépassant pas huit jeunes sur la **(re) scolarisation, ces enjeux et la correction du comportement.**

## PERSONNELS MOBILISES



**1<sup>ère</sup> sphère :** La famille

**2<sup>ème</sup> sphère :** L'école ( Direction, CPE, professeurs, l'assistante sociale, ) .

**3<sup>ème</sup> sphère :** L'espace public ( Educateur, intervenant éducatif et juridique de

l'APCEJ).

## PLANNING

### Matinée

1/ Introduction faite par la Direction, chaque personne explique son rôle, sa place pendant cette journée à l'attention des parents et surtout des élèves de manière solennelle (*pour montrer le caractère extraordinaire de cette mobilisation de l'équipe*) afin que l'élève comprenne les enjeux et la gravité au moment et de ces actes.

2/ Intervention de l'éducateur puis prennent le relais de l'accompagnatrice éducative et l'intervenant de l'APCEJ jusqu'à 12 h 30 sans récréation pour qu'ils ne croisent pas les autres élèves.



Au cours de cette matinée leurs sont rappelés : **les règles, le règlement intérieur, leur place d'élève, la place du professeur, les droits, devoirs et obligations, les enjeux d'un comportement scolaire, ses bénéfices, l'acceptation des frustrations liées à la vie collective. Un travail de prise de conscience individuelle et collective, une remise à plat sur un principe de réalité « comment se comporter autrement ? », « comment aller vers le changement en faisant évoluer son comportement ? ».**



Mettre en place un contrat d'objectif sous l'égide de l'équipe. Celui-ci sera signé le soir même par toutes les parties.

Un bilan, chaque soir, avec l'élève et l'accompagnatrice sera fait pendant la durée de la sanction et chaque fin de semaine un bilan perspective sera fait avec les parents ou on notera les progrès réalisés par l'élève et ce qu'il lui reste à accomplir.



A la fin de la matinée le jeune pourra rencontrer l'assistante sociale.

**Les jeunes du groupe prennent leur repas avec l'accompagnatrice mais à l'écart des autres élèves.**

## Après midi

Le relais est pris par les professeurs pour un travail strictement scolaire de rattrapage des devoirs et des leçons des cours manqués et des objectifs à atteindre pour les prochains jours.

## CONCLUSION

Pour la réussite de ce dispositif, le concours et l'adhésion à minima de l'ensemble des professeurs et des parents est plus que nécessaire. Rien ne peut se faire sans leurs implications.

Des moments d'échanges formels et même informels sont indispensables entre toutes les personnes concernées par le dispositif qui fonctionne déjà avec succès dans de nombreux établissements l'ayant adoptés.

Si vous tenez vraiment à ce que l'élève soit quant même exclu à l'extérieur de l'établissement, sachez que les établissements utilisant ce dispositif ne réintègre pas les élèves le dernier jour de l'exclusion externe que par le suivi de cette journée afin de faciliter la re scolarisation, la réintégration et la remobilisation de l'élève.

## OBJECTIFS

Réaffirmer le respect des règles et de l'adulte.

Responsabiliser les élèves sur les conséquences de leurs actes.

Apporter une aide éducative et comportementale.

Limiter les exclusions, temporaires ou définitives, pour éviter le risque de déscolarisation.

